

Enquête publique

Dossier de reconnaissance et d'expropriation au sens du décret du 2 février 2017

Parc d'activités économiques de Leuze Europe 3

Extension du parc d'activités économiques de Leuze- Europe

Le Collège communal de la Commune de Leuze-en-Hainaut porte à la connaissance du public qu'il soumet à enquête publique le dossier de demande de reconnaissance et d'expropriation introduit par l'opérateur IDETA afin de développer la zone d'activités économiques dénommée « Leuze Europe III », située sur le territoire communal, suivant les dispositions du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques et de son arrêté d'exécution du 11 mai 2017.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
19 août 2026	26 août 2026	25 septembre 2026	– par courrier ordinaire à l'administration communale de Leuze-en-Hainaut, avenue de la Résistance, 1 à Leuze-en-Hainaut ; – par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@leuze-en-hainaut.be.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête soit le 25 septembre 2026 à 10h00. Le dossier peut être consulté sur rendez-vous de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 le mardi ; de 8h00 à 12h00 les jeudi et vendredi ; et sans rendez-vous le mercredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 à l'adresse suivante : Service urbanisme, Zoning Industriel de l'Europe, 7 à 7900 Leuze-en-Hainaut. Prendre rendez-vous soit par mail : urbanisme@leuze-en-hainaut.be soit par téléphone au 069/59.02.69 ou 069/59.02.51

Par le Collège,

Le Directeur Général
R. Bral

Le Député-Bourgmestre
H. Cornillie